



COMpte-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 MARS 2018

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Vote par procuration : 2

Nombre de conseillers votants : 9

Le 21 mars deux mille dix huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annette SERVY, Maire.

Etaients présents :

SERVY Annette, SABOT Jacky, FOREL Vincent, CHALAYER Jean Claude, RECANATI Christel, LANDON Stéphane, DURIEUX Bernard

Absents excusés : BOUTE Hubert (pouvoir à RECANATI Christel), Gilles ORIOL (pouvoir à CHALAYER Jean Claude),

Absent : ESCOFFIER Cécile

Secrétaire élu pour la session : LANDON Stéphane

Question n°1 : Approbations du compte rendu du 07 février 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2018-03-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Madame le Maire

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Les comptes de gestion de 2017 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

28700 - EAU ASSAINISSEMENT LA VERSANNE

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	391 200,00	57 209,79	448 409,79
Titres de recette émis (b)	260 341,66	45 817,74	306 159,40
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	260 341,66	45 817,74	306 159,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	391 200,00	57 209,79	448 409,79
Mandats émis (f)	272 610,94	43 995,32	316 606,26
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	272 610,94	43 995,32	316 606,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 822,42	
(h - d) Déficit	12 269,28		10 446,86

Après présentation et explication, le conseil approuve à 8 voix pour et 1 abstention le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement 2017.

2018-04-02 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE

Rapporteur Madame le Maire

Les comptes de gestion de 2017 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

22200 - LA VERSANNE -

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	233 238,14	199 456,79	432 694,93
Titres de recette émis (b)	98 753,16	204 547,94	303 301,10
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	98 753,16	204 547,94	303 301,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	233 238,14	199 456,79	432 694,93
Mandats émis (f)	35 123,87	160 423,95	195 547,82
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	35 123,87	160 423,95	195 547,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	63 629,29	44 123,99	107 753,28
(h - d) Déficit			

Après présentation et explication, le conseil approuve à 8 voix pour et 1 abstention le compte de gestion de la commune 2017

2018-05-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ASSAINISSEMENT 2017

Rapporteur Annette SERVY

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Budget eau/assainissement Compte Administratif 2017		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		4309.79
opérations réelles 2017	43995.32	45817.74
résultat cumulé de l'exercice 2017		6132.21
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2016		2675.06
opérations réelles 2017	272610.94	260341.66
résultat cumulé de l'exercice 2017	- 9594.22	
Résultats de clôture 2017	-3462.01	
Pour info Reste à réaliser investissement sur 2018	77400.00	32000.00

Après présentation et explication, le conseil sous la présidence de Mr Bernard DURIEUX 1^{er} adjoint et en l'absence de Mme Annette SERVY Maire, approuve à 8 voix pour et 1 abstention le compte administratif de l'eau et l'assainissement 2017.

2018-06-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Rapporteur Annette SERVY

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Budget Commune Compte Administratif 2017		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		2309.09
Opération réelles 2017	160423.95	204547.94
résultat de l'exercice 2017		44123.99
résultat cumulé de l'exercice 2017		46433.08
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2016	-49337.72	
Opération réelles 2017	35123.87	98753.16
résultat de l'exercice 2017		63629.29
Résultat cumulé de l'exercice 2017		14291.57
Résultats de clôture 2017		60724.65
Pour info restes à réaliser investissement sur 2018	115000.00	17337.00

Après présentation et explication, le conseil sous la présidence de Mr Bernard DURIEUX 1^{er} adjoint et en l'absence de Mme Annette SERVY Maire, approuve à 8 voix pour et 1 abstention le compte administratif de la commune 2017.

Madame le Maire rentre dans la salle.

2018-07-04 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Madame le Maire

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

La règle d'affectation : si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1068), le reliquat peut être affecté en investissement ou reporté en recette de fonctionnement.

eau/assainissement				
Affectation du résultat de 2017 sur 2018				
fonctionnement				
	montants	article	variation /n-1	
excédent ou déficit	2016	4 309.79	c/002 au budget	2017
dépenses	2017	43 995.32		
recettes	2017	45 817.74		
résultat de l'exercice	2017	1 822.42		
résultat cumulé de l'exercice	2017	6 132.21		
investissement				
excédent ou déficit	2016	2 675.06	c/001 au budget	2017
dépenses	2017	272 610.94		
recettes	2017	260 341.66		
résultat de l'exercice	2017	-12 269.28		
résultat cumulé de l'exercice	2017	-9 594.22	c/001 au budget	2018
restes à réaliser en dépenses	2017	77 400.00	à reporter au budget	2018
restes à réaliser en recettes	2017	32 000.00	à reporter au budget	2018
solde des restes à réaliser	2017	-45 400.00		
besoin de financement pour	2018	-54 994.22	6132.21 au c/1068 au budget	2018 dette en capital
résultat à reporter en 2018				
résultat de fonctionnement à reporter en	2018	0.00	c/002 au budget	2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 1 abstention,

- Affecte comme suit les résultats 2017 pour le budget eau assainissement

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT		
	article	montant
excédent de fonctionnement		6 132.21
affectation du résultat		
	1068	6 132.21
	c002	0.00

2018-08-04 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET COMMUNE

Rapporteur Madame le Maire

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

La règle d'affectation : si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1068), le reliquat peut être affecté en investissement ou reporté en recette de fonctionnement.

COMMUNE				
Affectation du résultat de 2017 sur 2018				
fonctionnement				
		montants	article	variation /n-1
excédent ou déficit	2016	2 309.09	c/002 au budget 2017	
dépenses	2017	160 423.95		
recettes	2017	204 547.94		
résultat de l'exercice	2017	44 123.99		
résultat cumulé de l'exercice	2017	46 433.08		
investissement				
excédent ou déficit	2016	-49 337.72	c/001 au budget 2017	
dépenses	2017	35 123.87		
recettes	2017	98 753.16		
résultat de l'exercice	2017	63 629.29		
résultat cumulé de l'exercice	2017	14 291.57	c/001 au budget 2018	
restes à réaliser en dépenses	2017	115 000.00	à reporter au budget 2018	
restes à réaliser en recettes	2017	17 337.00	à reporter au budget 2018	
solde des restes à réaliser	2017	-97 663.00		
besoin de financement pour	2018	-83 371.43	46433.08 c/1068 au budget 2017	dette en capital
résultat à reporter en 2018				
résultat de fonctionnement à reporter en	2018	0.00	c/002 au budget 2018	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 1 abstention,

- Affecte comme suit les résultats 2017 pour le budget COMMUNE

BUDGET COMMUNE		
	article	montant
excédent de fonctionnement		46 433.08
affectation du résultat		
	1068	46 433.08
	c002	0.00

2018-09-05 VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALES 2018

Rapporteur Madame le Maire

Les taux de l'année 2017 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 6.89

Taxe foncière : 9.12

Taxe foncière sur non bâti : 30.22

Produit reçu en 2017 : 78163

Sur proposition de Mme le Maire, augmentation des taux de 1 % par rapport au taux de 2017, soit :

Taxe d'habitation : 6.95

Taxe foncière : 9.21

Taxe foncière sur non bâti : 30.52

Produit attendu 2018 : en attente fiche TRESOR PUBLIC. Les bases de 2017 ont augmentées de 1.24%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à 8 voix pour et 1 abstention l'augmentation des taux de fiscalités locales de 1% sur la taxe foncière, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation

2018-10-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2018

Rapporteur Mme le Maire

- Présentation des dépenses et des recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2018 de l'eau et de l'assainissement :

EAU/ASS 2018				
EXPLOITATION				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	3 950.00	70 Produits des services du domaine et ventes	33 200.00
C 012	charges de personnel			
66	Charges financières	6 000.00	73 Impôts et taxes	0.00
L 014	Atténuations de produits	4 200.00	74 Dotations et participations	28 200.00
65	Autres charges de gestion courante	3 300.00	75 Autres produits de gestion courante	0.00
			L 013 Atténuations de charges	
67	Charges exceptionnelles	200.00	76 Produits financiers	
			77 produits exceptionnels	500.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	150.00		
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 002 Résultats S.F. reportés	
	Total dépenses réelles	17 800.00	Total recettes réelles	61 900.00
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	13 700.00		
O42	Op. ordre transfert entre sections	41 000.00	O42 Op. ordre transfert entre sections	10 600.00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43 Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	54 700.00	Total recettes d'ordre	10 600.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	72 500.00	Total des recettes réelles et d'ordre	72 500.00
INVESTISSEMENT				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
				0.00
1641	Emprunts en euro	15 600.00	10222 F.C. T.V.A.	1 800.00
16878	Autres dettes	0.00	10223 TA	0.00
165	dépôt et cautionnement		1068 Excédents fonctionnement capitalisés	6 132.21
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13 Subventions	29 000.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		
23	Immobilisations en cours	9 400.00	1641 Emprunts en euro	0.00
20	Si dépenses imprévues	1 037.99		
	Total dépenses réelles	26 037.99	Total recettes réelles	36 932.21
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
*O40		0.00	O21 Virement de la S.F.	13 700.00
O40	Op. ordre transfert entre sections	10 600.00	O24 Produits de cessions	0.00
41	Op. ordre patrimoniales		O40 Op. ordre transfert entre sections	41 000.00
	Total dépenses d'ordre	10 600.00	O41 Op. ordre patrimoniales	
	Total dépenses réelles et d'ordre	36 637.99	Total recettes d'ordre	54 700.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	36 637.99	Total recettes réelles et d'ordre	91 632.21
L 001	Solde S.I. reporté	9 594.22	L 001 Solde S.I. reporté	
	Restes à réaliser N-1	77 400.00	Restes à réaliser N-1	32 000.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	123 632.21	Total recettes d'investissement cumulées	123 632.21
	TOTAL GÉNÉRAL	196 132.21	TOTAL GÉNÉRAL	196 132.21

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à 8 voix pour et 1 abstention le budget prévisionnel 2018 de l'eau et de l'assainissement

2018-11-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Présentation des dépenses et les recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2018 de la commune :

COMMUNE 2018					
FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES		
c011	charges à caractère général	71 350.00	70	Produits des services du domaine et ventes	5 050.00
C 012	charges de personnel	66 300.00			
63512	taxe fonciere	1 600.00			
66	Charges financières	5 800.00	73	Impôts et taxes	102 360.00
L 014	Atténuations de produits		74	Dotations et participations	82 400.00
637					
65	Autres charges de gestion courante	49 005.00	75	Autres produits de gestion courante	15 200.00
67	Charges exceptionnelles	200.00	L 013	Atténuations de charges	0.00
			76	Produits financiers	
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	255.00	77	produits exceptionnels	1 000.00
L 002	Résultats S.F. reportés	0.00	L 002	Résultats S.F. reportés	
	Total dépenses réelles	194 510.00		Total recettes réelles	206 010.00
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE		
L 023	Virement à la S.I.	11 500.00			
O42	Op. ordre transfert entre sections	0.00	O42	Op. ordre transfert entre sections	0.00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	11 500.00		Total recettes d'ordre	0.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	206 010.00		Total des recettes réelles et d'ordre	206 010.00
INVESTISSEMENT					
					0.00
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES		
1641	Emprunts en euro	15 300.00	10222	F.C. T.V.A.	14 000.00
16878	Autres dettes		10223	TA	3 500.00
165	dépôt et cautionnement	300.00	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	46 433.08
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13	Subventions	276 908.00
2041	Subvention d'équipement aux organismes pub	3 900.00			
21	Immobilisations corporelles		1641	Emprunts en euro	144 000.00
23	Immobilisations en cours	393 855.00	165	dépôt et cautionnement	500.00
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	114.65			
	Total dépenses réelles	413 469.65		Total recettes réelles	485 341.08
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE		
O40		0.00	O21	Virement de la S.F.	11 500.00
O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00	O24	Produits de cessions	0.00
	Total dépenses d'ordre	0.00	O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	413 469.65	O41	Op. ordre patrimoniales	
				Total recettes d'ordre	11 500.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	413 469.65		Total recettes réelles et d'ordre	496 841.08
L 001	Solde S.I. reporté		L 001	Solde S.I. reporté	14 291.57
	Restes à réaliser N-1	115 000.00		Restes à réaliser N-1	17 337.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	528 469.65		Total recettes d'investissement cumulées	528 469.65
	TOTAL GÉNÉRAL	734 479.65		TOTAL GÉNÉRAL	734 479.65

Les projets d'investissement sont l'aménagement global de bourg , la voirie, la zone humide pédagogique et l'achat d'un tracteur.

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 de la commune

**2018-12-07 CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE EN GROS
ENTRE LA COMMUNE DE LA VERSANNE ET DE BOURG ARGENTAL**

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente les points importants du projet de convention pour la distribution de l'eau entre la commune de la Versanne et Bourg Argental

La Commune de Bourg-Argental est confrontée à une difficulté d'approvisionnement, en eau potable, de certains hameaux dont le lieu-dit L'Adroit de la Roche.

Elle est intéressée à disposer de différentes ressources externes, ce que lui propose la Commune de La Versanne qui est en mesure de fournir de l'eau potable en quantité limitée.

La proximité du réseau d'adduction de La Versanne avec certains hameaux situés sur le territoire de la commune de Bourg-Argental, sous réserve de l'extension du réseau à sa charge exclusive, permet de réaliser de façon avantageuse, tant techniquement que financièrement, cette fourniture en eau.

Les parties conviennent donc de définir, par la présente convention, les modalités techniques et financières de cette livraison.

Rappel des points importants de la convention qui sera jointe en annexe de la délibération

ARTICLE 5 – QUANTITÉ

Le Vendeur fournira l'eau nécessaire à la consommation des habitants d'un ou plusieurs hameaux de la commune de Bourg-Argental, soit un besoin estimé de 4 000 m³ par an.

ARTICLE 7 – INTERRUPTION DE LA FOURNITURE

En cas de pénurie d'eau constatée par l'une ou l'autre des parties, et en cas d'impossibilité d'y remédier, la fourniture d'eau pourra être réduite, voire suspendue.

ARTICLE 8 – PRIX DE VENTE

Le prix appliqué par le Vendeur est celui fixé par délibération du Conseil Municipal qui comprend à la fois une part fixe et une part variable, ainsi que les redevances et taxes qui y sont attachées.

Le prix de l'eau vendue comprend, à titre indicatif, au 1^{er} janvier 2018 :

- Une part abonnement : 150,00 € HT/an,
- Une part consommation : 1,18 €/m³ HT < à 120 m³ pour la période 2017-2018
0,51 €/m³ > à 120 m³ pour la période 2017-2018

En application des articles L.213-10-3, L.213-10-6 et L.213-11 à L.213-11-16 du code de l'environnement, les consommations qui sont destinées à la fourniture d'eau à la commune de Bourg-Argental dans le cadre de la présente vente en gros, sont exclues de la redevance pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte dues au titre des usages domestiques et assimilés de l'eau.

Le montant de l'abonnement est fixé forfaitairement et ce, quel que soit le nombre d'abonnés sur le réseau de Bourg-Argental. Le prix de l'abonnement sera révisé annuellement par application de l'indice des prix à la consommation hors tabac établi par l'INSEE, avec référence à l'indice de base janvier 2018 à 101,67.

Le tarif du m³ d'eau potable sera fixé et révisé annuellement par délibération du Conseil Municipal de La Versanne.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de convention de vente d'eau en gros avec la commune de Bourg Argental

**2018-13-08 DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ZONE HUMIDE PEDAGOGIQUE
APPEL A PARTENARIAT**

Rapporteur Madame le Maire

Le département a mis en place un partenariat avec les collectivités pour soutenir les initiatives locales répondant à des politiques et priorités départementales. Les domaines d'intervention sont l'eau, le tourisme, les milieux naturels, etc. La dotation financière est de 13.5 M€ sur 5 ans. L'enveloppe annuelle est répartie en fonction des politiques thématiques.

Madame le Maire propose d'inscrire le projet de la zone humide pédagogique pour un montant de 32775€ ht.

Le projet consiste à réaliser un aménagement de la zone humide du Bourg avec la mise en place d'un platelage bois et des panneaux d'information réalisés par les enfants du village en collaboration avec les Syndicat des 3 Rivières.

Le coût estimé du projet est de 32 775 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de la zone humide pédagogique
- Sollicite l'aide financière du département au titre de l'appel à partenariat 2018
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

**2018-14-08 DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
ZONE HUMIDE PEDAGOGIQUE**

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le projet de la zone humide pédagogique pour un montant de 32775€ ht.

Le projet consiste à réaliser un aménagement de la zone humide du Bourg avec la mise en place d'un platelage bois et des panneaux d'information réalisés par les enfants du village en collaboration avec les Syndicat des 3 Rivières.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet de la zone humide pédagogique
- Sollicite l'aide financière de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Question n°9 : Décisions prises par délégation

Aucune

Question n°10 : Rapports des Commissions et EPCI

- Conseil syndical du SICTOM le 14 mars 2018

Question n°11: Questions diverses

Aucune

La séance est levée à 20h45

Le Maire, Annette SERVY



Fait à La Versanne, le 22 mars 2018 / Affiché le 26 mars 2018
Délibérations transmises au contrôle de légalité le 26 mars 2018
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
BOUTE Hubert	
CHALAYER Jean-Claude	
DURIEUX Bernard	
ESCOFFIER Cécile	
FOREL Vincent	
LANDON Stéphane	
ORIOU Gilles	
RECANATI Christel	
SABOT Jacky	
SERVY Annette	